

R-2 DU PS60+ : LA PARTICIPATION DES PERSONNES RETRAITÉES À LA VIE EN SOCIÉTÉ – AUSSI PENDANT LA CRISE DU CORONAVIRUS

La crise du coronavirus a montré que nous étions capables de mener à bien un travail de crise politique et pratique exigeant et que la population pouvait faire preuve d'un large soutien et d'une belle solidarité.

Les mesures prises pour contenir la pandémie de Covid-19 sont drastiques pour l'ensemble de la population. L'âge des personnes joue à cet égard un rôle décisif : il est incontestable que les personnes retraitées et les malades chroniques courent un risque plus élevé de contracter le virus et sont ensuite plus gravement touchées par des symptômes graves. Il va donc sans dire que les personnes vulnérables doivent être protégées.

Cependant, il est également important de veiller à ce que l'image que l'on avait de la (relative) vieillesse jusqu'à présent, avec ses nombreux éléments positifs, soit préservée dans la population. Le groupe très nombreux des personnes âgées de plus de 65 ans doit être appréhendé de manière différenciée et ne doit pas être réduit à une masse homogène de personnes très vulnérables qui doivent être isolées et tenues à l'écart de la société. Par ailleurs, l'étiquetage généralisé des plus de 65 ans comme faisant partie d'un groupe à risque a contribué à donner une image négative des personnes retraitées dans la société.

Même en temps de crise du coronavirus, l'autodétermination ne doit pas être oubliée. Les personnes retraitées doivent se voir accorder le droit d'agir de manière solidaire, en assumant la responsabilité de leur choix, et de suivre des recommandations. Toutes celles et tous ceux qui se sentent en bonne santé et motivé-e-s devraient avoir la possibilité de faire du bénévolat librement choisi dans leur voisinage.

Pendant la crise du coronavirus, il est apparu que l'image de la vieillesse dans la population avait changé et avait conduit à des stéréotypes négatifs. Des articles discriminatoires ont été publiés dans les médias. La question de savoir si les personnes âgées ont droit aux meilleurs soins médicaux possible dans tous les cas a été ouvertement débattue. Il y a eu des insultes envers les personnes retraitées dans l'espace public. Dans ce contexte, la cohésion entre les générations, qui s'est heureusement traduite par de nombreux gestes de solidarité, est un pilier de notre société.

Revendications du PS60+

- 1. Les groupes à risque doivent rapidement être décrits en des termes conformes à l'état le plus récent des connaissances.** L'âge n'est à cet égard qu'un seul des facteurs de risque. Il est inacceptable qu'un groupe important de la société se voie refuser le droit à l'autodétermination au seul motif de l'âge.

Il est clair que les plus vulnérables de la société doivent être protégés par un **concept de protection** qui garantisse leur sécurité et celle des personnes qui s'occupent

d'elles. Toutefois, il faut également veiller à ce que l'autodétermination et le droit aux contacts sociaux soient maintenus dans toute la mesure du possible et que la nécessité de restrictions soit régulièrement évaluée.

2. Les **décisions relatives au traitement médical** en fin de vie, mais aussi au traitement en cas de pandémie, **doivent être prises volontairement par toutes et tous** et ne doivent en aucun cas être influencées par la pression économique ou l'âge.
3. Les **personnes retraitées (toutes les personnes) doivent avoir le droit de participer à la vie en société** et d'être impliquées dans les discussions sur toutes les questions sociales. Il s'agit entre autres d'aborder la question du comportement à adopter avec les groupes à risque. Nous rejetons fermement le dénigrement (age bashing) et toute forme de discrimination des personnes retraitées, voire le « meurtre » actif ou passif des personnes plutôt âgées (sénicide).

Cette résolution du PS60+ a été adoptée par 170:0 voix lors de l'Assemblée des délégué-e-s- le 27.6.2020.